

Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2017 A 20H30**

Président de séance : M. Michel SYLVESTRE.

Étaient présents (21) : Mmes et MM. SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, ROCH Christian, GROUGEARD Michel, LARRAUFFIE Gilles, COUSTOU Jean-Claude, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, ALIBERT Sylvie, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, CHAVET-JABOT Nelly, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, HARDOUIN Michel, MARTINS David, PARRA Angel, JOUBERT Michel, DAGNAUD Pascal, VIERSOU Christophe, PUECH Roland, POIRRIER Michelle.

Absents représentés (3) : Mmes et M. GARBE Daniel (représenté par procuration par GROUGEARD Michel), DUPARCQ Elisabeth (représentée par procuration par SYLVESTRE Michel), GRAULIERE Chantal (représentée par procuration par RUAUD Maria de Fatima).

Absents excusés (2) : Mmes LABROUE Delphine, ELIAS Marie-José.

Absents (1) : Mme MAIGNE Solange.

Secrétaire de séance : Mme CHAVET-JABOT Nelly.

Approbation du PV du Conseil Municipal réuni le 26 octobre 2017

M. COUSTOU demande si son mail a bien été pris en compte. M. SYLVESTRE répond par l'affirmative.

01. OBJET : PROJET D'AMÉLIORATION DE LA DÉMARCHE ZÉRO PESTICIDES : APPROBATION DU PROJET ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la commune n'utilise plus de produits phytosanitaires pour l'entretien des divers espaces publics depuis 2016. Réalisé en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, l'ADASEA et un groupe de travail composé d'élus, et d'agents communaux, le plan de désherbage communal a été élaboré en septembre 2017. Il définit précisément les zones et types d'entretien réalisés par les agents.

M. le Maire indique qu'en s'engageant ainsi la commune peut bénéficier de subventions de la part de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil régional pour l'achat de matériel de désherbage et le financement d'actions de communication sur ce thème.

Il fait part au conseil municipal de différents devis pour l'achat de :

- Désherbeur mécanique de chemin attelé au tracteur,
- Rotofil-débroussailleuse à doubles lames sur batterie à dos,
- Rotofil et houe de désherbage sur batterie à dos,
- Semis de plantes couvrantes, pieds de murs et prairies fleuries,
- Sachets de graines (cavaliers) qui seront jointes au bulletin municipal ; action de communication accompagnée de panneaux explicatifs sur sites (parcs, cimetières).

L'opération globale s'élève à la somme prévisionnelle de **22 815.75 € HT** soit **26 760.36 € TTC**.

M. JOUBERT s'interroge sur le financement de ce genre d'opérations par l'Agence de l'Eau. M. GROUGEARD informa qu'il s'agit de la dernière campagne de financement dans ce cadre par l'Agence de l'Eau et la Région.

M. PARRA demande ce qu'il en est de la solution thermique. M. SYLVESTRE répond que ce procédé a un coût de fonctionnement prohibitif, sachant qu'un désherbeur thermique consomme une bouteille de gaz par jour.

M. PUECH évoque l'opportunité de monter une opération pour bénéficier de subventions mais considère que cette opération est nécessaire. M. SYLVESTRE indique que ce n'est pas la subvention qui crée le besoin mais qu'en l'occurrence, on

Montant total T.T.C. : 845 662.14 €

RECETTES (H.T.)

Etat au titre de la DETR 2017 (50 % du montant HT de la base)	soit	364 321.00 €	Obtenue
Fonds de concours (Cauvaldor)	soit	50 000.00 €	Obtenue
Commune (autofinancement)	soit	290 397.45 €	

T.V.A. : 140 943.69 €

Montant total T.T.C. : 845 662.14 €

- **ACTE** que le fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par la commune maître d'ouvrage.

03. OBJET : PARTICIPATION DES COMMUNES EXTÉRIEURES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES 2016

Vu, le Compte Administratif et l'état des frais de fonctionnement joint,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité des voix*

- **FIXE** le montant de la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques à hauteur de 100 % pour l'année 2016 comme suit :

* 667 € 00 par enfant pour le primaire,

* 1 818 € 00 par enfant pour les maternelles.

- **SOLLICITE** des Conseils Municipaux concernés une délibération par laquelle chaque assemblée s'engagera sur les mêmes chiffres,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention jointe,

- et **CHARGE** le Maire d'assurer le recouvrement des sommes correspondantes.

Pour mémoire, participation 2014 :

* 592 € 00 par enfant pour le primaire

* 1 373 € 00 par enfant pour les maternelles

Pour mémoire, participation 2015 :

* 493 € 00 par enfant pour le primaire

* 1 589 € 00 par enfant pour les maternelles

Mme POIRRIER estime que le coût de fonctionnement pour les élèves en maternelle est très élevé. M. SYLVESTRE acquiesce en expliquant que cela est dû aux frais de personnel supérieurs à ceux de l'élémentaire. Pour information, il ajoute que les frais à l'école de Thégra-Lavergne sont de l'ordre de 2 000 € que ce soit en maternelle ou en élémentaire.

M. SYLVESTRE indique que ces frais de fonctionnement donnent l'occasion de discussion avec les maires des communes extérieures lors de réunions qui ont été fixées à quatre par an.

M. PARRA demande, au vu des effectifs en baisse, s'il existe un risque de perte de poste. M. SYLVESTRE ne peut pas être catégorique sur cette question, mais à l'heure actuelle les effectifs semblent stables. Il explique qu'il y a un jeu de « vase communicant » entre les grandes villes, où les besoins en poste sont plus forts, et les zones rurales. M. PARRA estime que cette question devrait être évoquée lors des réunions avec les maires des communes extérieures afin de les sensibiliser sur le sujet. M. SYLVESTRE précise que c'est ce qui est fait. M. PARRA ajoute que cette réflexion devrait être menée à l'échelle du territoire de Cauvaldor pour essayer de minimiser la perte des postes d'enseignants.

04. OBJET : DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA POLITIQUE JEUNESSE DU CANTON DE GRAMAT

Mme RUAUD rappelle que, durant le second semestre 2017, la commune de Gramat porte le projet de création d'un espace jeunes, créé en septembre dernier, qui répond à la volonté de l'ensemble des communes du canton.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité des voix*

- **APPROUVE** et **CHARGE** le Maire d'assurer le recouvrement de la participation de 14.20 € maximum par jeune de chaque commune du canton pour ce second semestre, après délibération concordante de cette dernière,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

M. PARRA demande ce qu'il en est de la participation des communes du canton. M. SYLVESTRE précise que chaque commune participe au fonctionnement de l'espace jeunes au prorata du nombre de jeunes susceptibles d'être présents à l'espace jeunes. M. LARRAUFFIE ajoute que des communes du Grand Figeac vont participer.

M. LARRAUFFIE précise qu'une dizaine de dossiers arrive chaque mois et que l'espace jeunes fonctionne bien.

QUESTIONS DIVERSES

Maison du cinéma

M. SYLVESTRE précise que la petite maison située à proximité du cinéma, pour laquelle la démolition avait été votée par le conseil municipal il y a quelques années, va l'être. L'entreprise qui sera choisie pourra prendre les matériaux et cette maison sera remplacée par un jardin qui ouvrira la perspective sur le cinéma.

Loto du Lion's club

M. SYLVESTRE informe que le loto du Lions' club dimanche 19 novembre se fera au profit de l'achat d'un défibrillateur pour la commune de Gramat. Mme THEPAULT informe que le Crédit agricole peut en financer également. M. SYLVESTRE indique qu'on s'en rapprochera.

Retour à la semaine des quatre jours

M. SYLVESTRE indique que les conseils d'école ont voté favorablement en faveur du retour à la semaine de quatre jours.

Accueil de migrants dans le Lot

M. SYLVESTRE précise que 50 migrants seront accueillis dans le département, 25 à Figeac et 25 à Cahors.

Compétence gymnase de Cauvaldor

M. SYLVESTRE précise qu'une commune ne souhaite pas investir à hauteur des besoins dans son gymnase. Une partie des travaux de la CLECT n'est donc pas encore adoptée. Si la compétence revient aux communes, des travaux seront effectués. La question devrait être tranchée en décembre.

Voirie

Mme POIRRIER s'interroge sur l'absence d'enrobé sur une partie de la rue François Souladié alors que la rue Edmond Michelet à proximité a été refaite. Mme RUAUD précise que cette portion sera refaite en 2018.

Parc Jaubert et parking de la Poste

Mme POIRRIER demande la raison de la création de ce parking. M. SYLVESTRE explique qu'il s'agissait de désengorger le parking situé devant la Poste et que le parc est, quoi qu'il en soit, toujours accessible aux promeneurs.

Maison Pesteil

M. PARRA s'enquiert de l'avancée du dossier. M. SYLVESTRE précise que la réunion entre tous les acteurs (Cauvaldor, Chambre des métiers, Parc, mairie) doit avoir lieu bientôt.

Ancienne décharge

Les travaux ont commencé, indique M. SYLVESTRE, et ensuite viendra le temps de l'installation de la ferme photovoltaïque qui devrait s'achever début 2019.

M. COUSTOU s'interroge sur le lien entre les deux parties du dossier : couverture de la décharge et ferme photovoltaïque. M. SYLVESTRE lui répond qu'il n'y en a aucun : en l'absence de réussite de la seconde partie, les services préfectoraux restaient intransigeants quant à la réalisation de la première. Il ajoute que la réalisation de la ferme photovoltaïque permet cependant, de par le loyer payé par la CNR de 20 000 €/an sur 25 ans, de financer la réhabilitation de la décharge et au-delà de dégager un bénéfice de plus de 270 000 €.

M. COUSTOU demeure persuadé que cette affaire de réhabilitation aurait pu être négociée autrement. M. SYLVESTRE lui rétorque qu'il est facile de critiquer quand on refuse de prendre des responsabilités alors qu'un poste d'adjoint lui avait été proposé et qu'il l'a refusé.

Entraînement des pompiers

M. HARDOUIN demande si M. MOULENE peut utiliser la lumière du stade pour ses entraînements comme il le faisait auparavant. M. LARRAUFFIE répond par l'affirmative en ajoutant qu'il doit préciser par écrit les jours concernés.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21h25.

Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance



Nelly CHAVET-JABOT

Fait à Gramat, le 17 novembre 2017

Le Maire



Michel SYLVESTRE

Affiché le 17 novembre 2017